

PÉTANQUE



Jeu Provençal

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Auvergne Rhône Alpes

Commission Territoriale Auvergne

Comité Départemental de l'Allier

MAISON DES SPORTS
C.D.A.
Pétanque & Jeu Provençal
4 Rue de Refembre
03000 MOULINS
Tél / Fax 04 70 46 08 74
e-mail : cd03@petanque.fr

COMPTE RENDU REUNION DU 27 JUIN 2020

Présents : A.Allier-M.Nowak-J.Guillaumin-E.Gougat-X.Nyffenegger-R.Dreure-M.Friaud-P.Jaunet-J.P.Raulin-J.Govignon.

L'ordre du jour est le suivant :

- Faire le point sur le retour des CDC Open et Féminin
- Sur la Coupe de France
- Calendrier 2021
- Fin de Mandat
- Diverses

Le Président remercie les membres du Comité d'avoir fait le déplacement jusqu'à Moulins dans ce contexte particulier.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour je vais revenir sur ma décision de ne convoquer qu'une partie des membres du Comité, certains d'entre vous ont manifesté leurs désaccords que je peux comprendre, mais il ne faut pas oublier que nous sommes toujours en période de confinement sanitaire. Même si le risque de contagion est minime il existe quand même et en tant que responsable je dois respecter et faire respecter les consignes sanitaires, car en cas de problème je serai le seul responsable.

Je pense que les élus présents à cette réunion ont la connaissance suffisante pour prendre les décisions qui s'imposent en cette période inédite.

-CDC OPEN ET FÉMININ

Suite à la réunion de bureau du Comité du 27 Juin 2020, le point sur les retours des Clubs pour la reprise des CDC Open et Féminin donne les résultats suivants :

- OPEN : 30 clubs pour 55 équipes
- FÉMININ : 11 clubs pour 11 équipes

En respect de la phase3 de dé-confinement la formule retenue est la suivante :

- Tirage intégral par zone géographique si possible
- Formule A-B par élimination directe

La finale se disputera sur une demi-journée et les remises de récompenses se feront au Congrès Départemental du 21 Novembre 2020 à Montmarault.

-Vainqueur : 300€

-Finaliste : 150€

- 50€ sera attribué à chaque équipe n'ayant pas atteint la journée finale.

Un courrier reprenant la formule retenue sera envoyé aux clubs ayant répondu à notre premier envoi, afin de nous confirmer leurs participations.

Si la formule retenue vous convient nous vous demandons de confirmer ou pas votre participation :

-COUPE DE FRANCE

La Fédération vient de porter à notre connaissance les nouvelles dates butoirs de la compétition, Xavier établira un nouvel échéancier pour les dates de notre Comité.

Les nouvelles dates seront à consulter sur le site du Comité.

-CALENDRIER 2021

La Fédération nous a fait parvenir le calendrier 2021 comprenant les dates des Championnats de France, Territoriaux, Départementaux.

Il a été décidé en Comité Directeur FFPJP de conserver les lieux des France sur les sites initialement prévus en 2020, le Comité proposera aux clubs candidats cette année de recevoir les éliminatoires et Championnats pour la saison à venir.

Un courrier dans ce sens sera rédigé et envoyé aux intéressés.

-FIN DE MANDAT

Un courrier d'appel à candidature sera préparé et envoyé à tous les Présidents de clubs qui auront la charge d'informer leurs licenciés.

De nouvelles données seront à retenir pour les futurs candidats :

- le Tronc Commun : cette formation est le pré-requis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures:

- Brevet fédéral 1
- Arbitre Régional**
- Graphiqueur/délégué

Conditions d'entrée en formation

- Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- Être licencié à la FFPJP
- Être âgé de 16 ans minimum. (majorité nécessaire pour encadrer)
- Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

à consulter sur le site du Comité.

Violences sexuelles & Honorabilités :

Un fichier reprenant les noms de tous les élus sera établi et transmis au ministère concerné afin de s'assurer de l'Honorabilité de chacun des candidats.

-REMBOURSEMENT DES LICENCES

Le sujet a été évoqué à notre réunion, nous nous rangeons à la décision du Comité Directeur de la Fédération et du CNOSF de ne pas rembourser les licences.

Conscient de l'impact financier engendré par la crise sanitaire liée au COVID19, le comité a décidé à l'unanimité des présents d'allouer un budget exceptionnel correspondant au coût du Manuel du Pétanqueur (9000€) du budget 2020 sur le budget de 2021.

Cette démarche entrainera la gratuité du Manuel pour la saison 2021.

De même les engagements aux CDC 2020 ne seront pas facturés.

-QUESTIONS DIVERSES

Trophée des Pépites

La commission des Jeunes se réunira le 04 Juillet afin de définir le mode de sélection départementale, la date et le lieu.

Les dépenses liées à l'organisation de cette compétition seront prises en charge par le Comité.

Le Comité participera aux frais de restauration à hauteur de 10€/jeune et de 15€/ initiateurs, ces indemnités seront versées aux clubs d'appartenance des participants.

Aucune décision n'a été prise sur le retour à la compétition pour les catégories Jeunes.

La commission des Jeunes fera une proposition au Comité qui la validera ou non.

Masters 2020

Quarterback en accord avec la FFPJP a décidé d'annuler l'édition 2020 des Masters, les contraintes sanitaires en vigueur ont incité des villes étapes à retirer leurs candidatures.

Joël GOVIGNON
Président du Comité